

Contact et renseignements

Dr. rer. nat. Stefan Meyer

FAMH Génétique médicale

Responsable Diagnostic moléculaire, Responsable secteur Génétique

Téléphone +41 58 272 52 25

E-mail s.meyer@zhbsd.ch

Formulaire de demande



Demande d'analyse pour
la détermination fœtale du Rhésus D
à partir du sang maternel

Literatur



Legler et al.,
Arch Gynecol Obstet 2021



Clausen and van der Schoot,
Blood Transfus 2024



Détermination fœtale du Rhésus D à partir du sang maternel

Diagnostic précis pour une prise en charge ciblée de la grossesse



blutspendezurich.ch



Prise en charge ciblée pendant la grossesse

La détermination non invasive du statut Rhésus D fœtal à partir du sang maternel offre des avantages clairs :

- Les femmes enceintes RhD négatives portant un fœtus RhD négatif peuvent éviter une prophylaxie anti-D inutile.
- La prophylaxie anti-D est un produit dérivé du sang humain. Son administration ciblée permet de préserver des ressources précieuses et d'éviter les risques potentiels liés à une administration inutile.

Grâce à la détermination du statut *RHD* fœtal, notre laboratoire complète son offre diagnostique dans le domaine de notre compétence clé : le génotypage moléculaire des groupes sanguins.

Le test fœtal *RHD* à partir du sang maternel représente une avancée majeure en diagnostic prénatal. Il permet une détermination précoce et fiable du statut *RHD* fœtal chez les femmes enceintes RhD négatives et contribue ainsi à éviter l'administration d'une prophylaxie anti-D dans environ 40 % des cas.

Depuis 2020, la Société Suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (SSGO) recommande cet examen chez toutes les femmes enceintes RhD négatives entre la 18^e et la 24^e semaine de grossesse, indépendamment du fait qu'il s'agisse d'une première grossesse ou non.

Diagnostic moléculaire moderne avec le test Fetognost®

Pour la détermination du statut *RHD* fœtal, nous utilisons le test Fetognost®-RHD certifié CE. Ce test repose sur la PCR en temps réel (analyse des exons 5, 7 et 10) et permet une **détection non invasive du gène *RHD* fœtal avec une très haute précision diagnostique (sensibilité > 99,9 %, spécificité > 99,6 % ; Legler et al., 2021)**. L'analyse porte sur l'ADN fœtal libre circulant (cffDNA), provenant du tissu fœto-placentaire et naturellement présent dans le sang maternel.



Le prélèvement consiste en un échantillon standard de sang total EDTA (7 – 10 ml). Outre la détection ciblée du gène *RHD*, le test comprend également des contrôles internes permettant d'éviter les résultats faussement négatifs.

Le test Fetognost®-RHD est validé dès la 12^e semaine de grossesse, pour les grossesses uniques comme multiples.

« La détermination non invasive du statut *RHD* fœtal permet une prise en charge plus ciblée et plus sûre des femmes enceintes, tout en évitant l'administration inutile d'une prophylaxie anti-D. »

Dr. rer. nat. S. Meyer

Vos avantages

- Détermination fœtale du *RHD* accréditée dans un centre suisse de référence en diagnostic moléculaire des groupes sanguins.
- Prestation complémentaire précieuse : détection fiable de variants rares du gène *RHD* maternel avec possibilité d'investigation génétique et sérologique directe dans notre laboratoire.
- Conseil personnalisé assuré par une équipe d'experts expérimentés.

Du prélèvement au résultat

- La détermination du statut *RHD* fœtal est recommandée entre la 18^e et la 24^e semaine de grossesse (Avis d'experts n° 68, SSGO).
- Pour l'analyse, un échantillon de 7 – 10 ml de sang total EDTA maternel est idéalement requis.
- Le tube doit être conservé à température ambiante jusqu'à son arrivée au laboratoire ; ne pas réfrigérer ni congeler.
- L'échantillon devrait idéalement arriver dans les 72 heures suivant le prélèvement sanguin, mais au plus tard dans les 5 jours suivant le prélèvement.
- **Le résultat est généralement transmis dans un délai de 5 à 7 jours ouvrables ;** sur demande également en FR/IT/EN (merci de le préciser sur la demande).

Prise en charge des coûts

En présence d'une indication médicale appropriée, l'analyse est généralement remboursée par l'assurance-maladie selon les tarifs suivants :

Détermination fœtale <i>RHD</i>	CHF 201.60
Extraction ADN	CHF 54.90
Montant total	CHF 256.50